

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NO 2018-242 à 2018-249

Avis est donné que le Conseil municipal tiendra une séance de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement numéro 2018-242 à 2018-249 remplaçant les règlements 2003-051 à 2003-056.

Projet de règlement :	En remplacement du règlement :
2018-242, règlement de zonage	2003-052, règlement de zonage
2018-243, règlement de lotissement	2003-053, règlement de lotissement
2018-244, règlement de construction	2003-054, règlement de construction
2018-245, règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	2003-056, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
2018-246, règlement relatif aux plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	
2018-247, règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	
2018-248, règlement relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme	2003-055, règlement des permis et certificats
2018-249, le plan d'urbanisme	2003-051, le plan d'urbanisme

Les projets de règlement ont été adoptés lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mars 2018.

Les projets de règlement 2018-242 et 2018-243 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire pour l'ensemble du territoire.

Résumé du projet de règlement 2018-249, le plan d'urbanisme :

Le projet de plan d'urbanisme se veut un outil de planification qui devait être remis à jour dû à la modification du schéma d'aménagement de la MRC de Rouville. Le plan d'urbanisme se compose des quatre thèmes principaux suivants : le portrait général de la municipalité, le diagnostic, les enjeux et finalement les grandes affectations du sol. Le portrait général nous donne une indication de la localisation spatiale de la municipalité et des éléments physiques majeurs sur le territoire. Le diagnostic brosse un portrait sociodémographique et organisationnel de la municipalité. Le cœur du plan d'urbanisme est le thème des enjeux où la municipalité se dote de moyens de mise en œuvre pour atteindre ses objectifs suivant les éléments qu'elle considère comme prioritaire. Ces enjeux sont regroupés dans 5 catégories différentes, dont la première concerne l'agrotourisme. Le deuxième enjeu traite de l'agriculture qui doit être dynamique et diversifiée. Viens ensuite la gestion de l'environnement dans une perspective de développement durable. L'enjeu quatre fait état du milieu de vie et du développement. Enfin ce thème se complète par le réseau de transport. Finalement, le dernier thème les grandes affectations du sol est un préambule du règlement de zonage où le territoire est divisé en dix grandes affectations soit : résidentielle, commerciale, mixte, industrielle, agricole, publique, récréative et les trois dernières sur la protection et la conservation.

Au cours de cette assemblée publique qui se tiendra **le mercredi 11 avril 2018 à 19h** dans la salle du conseil située au 61, chemin de Marieville à Rougemont, le maire ou tout autre membre du conseil municipal désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Lesdits projets de règlement sont disponibles pour consultation à la mairie située au 61, chemin de Marieville à Rougemont, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité www.rougemont.ca.

Donné à Rougemont, ce 16^e jour du mois de mars 2018.



Kathia Joseph
Directrice générale